CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

3ème REUNION DE 2006

Séance du 29 juin 2006

CG 06/3ère/VII-01

DIAGNOSTIC SUR L'ORGANISATION DU TOURISME EN TARN-ET-GARONNE

—

Dans le cadre du Budget Prévisionnel 2006, nous avons convenu qu'une mise à plat de l'organisation de l'ensemble des structures concernant le développement touristique du Tarn-et-Garonne était devenue nécessaire.

En effet, l'économie du tourisme en Tarn-et-Garonne a une signification au travers d'une capacité de plus de 40 000 lits, 3,6 millions d'euros et 1 360 emplois salariés dans les activités directes ou rattachées au secteur.

Dans un premier temps, c'est l'aspect commercial qui a été retenu. Une première approche a été définie et le diagnostic réalisé par le Cabinet OFAC, à la demande de Loisirs-Accueil, a mis en exergue qu'il fallait professionnaliser les acteurs des filières touristiques concernées.

Une formation initiale a été lancée visant à mieux qualifier le personnel rattaché au service de réservation Loisirs-Accueil.

En parallèle, nous avons souhaité aller plus loin dans le diagnostic du secteur touristique et ce, notamment, dans la perspective de la mise en place du futur Schéma Régional de Développement Touristique.

En conséquence, un appel d'offres vient d'être réalisé par le Conseil Général, pour lequel six Cabinets ont été mis en concurrence : Détente Consultants, OFAC, ERNST YOUNG, SORIVAL, ESPITALIE, SCER GREVIN Développement. Le choix de la Commission d'Appel d'Offres s'est porté sur le Cabinet OFAC.

La forme du marché est un marché unique qui se décompose en deux phases :

1ère phase : diagnostic

Elle concernera **l'ensemble des acteurs** concourant à la politique départementale (le Comité Départemental du Tourisme, le Service Départemental Loisirs-Accueil, l'Association Départementale du Tourisme Vert, l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, Clévacances).

Cette phase comportera un **volet ''contenu''** (définition de l'organisation interne des différentes structures et des missions développées par chacune des structures ; cohérence des actions conduites par l'ensemble des organismes ; diagnostic sur l'organisation du Service Economie Touristique du Conseil Général), et un **volet ''méthodologie''** axé sur une démarche plutôt participative des acteurs concernés.

2ème phase : étude de développement stratégique de l'organisation départementale du tourisme qui devra se traduire par la **définition** d'une **politique globale** impliquant la promotion générale de l'image du Tarn-et-Garonne et de ses produits touristiques, la gestion de l'information touristique, la commercialisation des produits, l'assistance technique pour valoriser et qualifier les produits et services, l'animation du "réceptif".

Cette phase 2 devra permettre la définition corrélative des "moyens" avec la **perspective de création d'une ''plateforme'' départementale unique**, de propositions de partenariats en particulier avec Pôle Sud-Ouest et le Comité Régional du Tourisme de Midi-Pyrénées.

Celle-ci soulignera la nécessité d'une nouvelle formulation en matière de financements de la part du Conseil Général sur les différentes politiques touristiques.

Le Cabinet retenu présente un coût de 23 740,60 € TTC pour la première phase et 16 744 € TTC pour la phase 2. Cette dépense sera financée à 100 % par le Conseil Général.

Dès achèvement de la phase 1, je vous informerai, au travers d'une nouvelle communication, des premières orientations à mettre en oeuvre.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte que le marché unique concernant le diagnostic sur l'organisation du tourisme en Tarn-et-Garonne attribué au cabinet OFAC, se décompose en deux phases :

  - 1ère phase, d'un montant de 23 740,60 € TTC : d*iagnostic*,

  - 2ème phase d'un montant de 16 744 € TTC : *étude de développement stratégique de l'organisation départementale du tourisme ;*

Cette phase 2 devra permettre la définition corrélative des "moyens" avec la perspective de création d'une "plateforme" départementale unique, de propositions de partenariats en particulier avec Pôle Sud-Ouest et le Comité Régional du Tourisme de Midi-Pyrénées ;

- Précise que la dépense sera financée à 100 % par le Conseil Général.

Acte donné.

Le Président,